



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 29 octobre 2002 à 15 h 15 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Absents : Madame la conseillère Louise Poirier, monsieur le conseiller André Levac et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2002-1340*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE ET AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE DIRECTEUR DU MODULE ADMINISTRATION ET FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2002-502 du conseil approuvant un nouvel organigramme a été adoptée le 18 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Module administration et finances sera vacant à compter du 31 décembre 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d’approuver les modifications à la structure organisationnelle de la Ville selon l’organigramme ci-annexé et autorise le Service des ressources humaines à procéder à l’affichage du poste de directeur du Module administration et finances.

De plus, ce comité recommande au conseil de mandater la direction générale pour supprimer un poste cadre au Module administration et finances.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1341*

TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTION PARTIELLE DU 24 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’adopter le tarif de rémunération du personnel électoral ci-joint pour l’élection partielle du 24 novembre 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14400 – Élections.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

Mme Micheline Larouche
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif